

Le 3 octobre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19 ET GRIPPE : LA CAMPAGNE DE VACCINATION FORTEMENT RECOMMANDÉE DÈS CET AUTOMNE POUR LES PERSONNES FRAGILES

En ce début d'automne, l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie Grand Est rappellent que la vaccination demeure l'une des armes les plus efficaces de protection contre les formes graves du Covid-19 et de la grippe. Afin de se protéger au mieux en amont de la période hivernale, une campagne de vaccination à destination des publics les plus fragiles est déployée durant le mois d'octobre.

Cette campagne s'articule autour de deux dates clés :

- Dès ce lundi 2 octobre, la vaccination contre le Covid-19 est ouverte. Ainsi, il est possible de bénéficier d'une prescription puis d'une injection auprès de votre professionnel de santé de proximité dès cette date.
- A partir du mardi 17 octobre, la vaccination contre la grippe est ouverte pour ces mêmes publics. Ainsi, il sera possible de bénéficier des deux injections concomitantes le même jour dès cette date. Les modalités seront communiquées largement au démarrage de la campagne de vaccination anti grippale par l'Assurance maladie.

Les vaccins contre la grippe et le Covid-19 réduisent le risque de développer une forme grave de la maladie, et diminuent également les risques de diffusion du virus au sein de la population.

Quels sont les publics concernés ?

Conformément à la [stratégie de vaccination de la Haute Autorité de Santé du 23 février 2023](#), cette campagne automnale vise prioritairement les personnes les plus fragilisées et exposées. **Les personnes ciblées par la vaccination contre le Covid 19 sont les mêmes que celles ciblées par les recommandations de vaccination contre la grippe.**

A savoir :

- Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unités de soins de longue durée (USLD) quel que soit leur âge ;
- Les personnes, âgées de plus de 6 mois, atteintes de comorbidités ayant un risque plus élevé de forme grave de
- La maladie :
 - Hypertension artérielle compliquée, problèmes cardiaques, vasculaires, hépatiques, rénaux ou pulmonaires ;
 - Diabète, obésité ;
 - Cancers ;
 - Personnes transplantées, personnes atteintes de trisomie 21, de troubles psychiatriques ou de démence ;
- Les personnes immunodéprimées quel que soit leur âge ;
- Les femmes enceintes ;
- Les personnes à très haut risque de forme grave selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision partagée avec les équipes soignantes
- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, dont les professionnels des secteurs sanitaires et médico-social.

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

En outre, la HAS recommande également ces vaccinations pour les publics suivants :

- Les étudiants et professionnels des secteurs sanitaire (exerçant en établissement ou libéraux) ;
- Les étudiants et professionnels des services de secours et d'incendie (notamment les sapeurs-pompiers professionnels et bénévoles) ;
- Les professionnels en contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables.

Pour ces personnes, la vaccination contre le Covid-19 et la grippe est très fortement recommandée.

Néanmoins, **toute personne souhaitant se faire vacciner, même si elle ne fait pas partie de ces publics prioritaires, peut recevoir une injection contre le Covid-19.**

Quel est le schéma vaccinal à respecter concernant le Covid-19 spécifiquement ?

Chez les adultes et les enfants de plus de 5 ans, le schéma vaccinal a été simplifié : quel que soit le passé vaccinal du patient, la vaccination consiste désormais en une seule dose de vaccin annuel. **Les notions de primovaccination et de rappel ne sont donc plus d'actualité.**

Le délai à respecter après la dernière injection vaccinale ou la dernière infection Covid-19 est de 6 mois minimum, quelle que soit la situation de la personne.

Chez les enfants de moins de 5 ans, pour ceux déjà primo-vaccinés ou infectés, une seule dose suffit. Chez les autres, un schéma à trois doses (deux doses à 21 jours d'écart, puis la troisième, huit semaines après) est maintenu.

Quels sont les vaccins actuellement adaptés pour le Covid-19 ?

Pour cette vaccination, les vaccins à ARN messenger (ARNm), adaptés au variant actuel (sous-variant d'Omicron) sont recommandés en première intention, quel que soit le vaccin administré précédemment.

Depuis début septembre 2023, le **vaccin à ARN messenger monovalent (qui protège uniquement contre cet agent infectieux)** de Pfizer/BioNTech est disponible. Ce vaccin a été conçu pour cibler le variant Omicron circulant majoritaire sur le territoire, et reste également efficace pour les autres variants. Il existe en forme adulte et pédiatrique.

Quels sont les lieux de vaccination ?

Pour les résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et unité de soins de longue durée (USLD), la vaccination est organisée par l'établissement.

Pour les personnes suivies dans un service de soins, la vaccination peut être réalisée directement au sein de la structure.

Pour les autres personnes ciblées par les recommandations, y compris les personnes qui résident en résidence autonomie ou résidence services, la vaccination peut être réalisée en ville :

- En pharmacie ;
- Au près d'un médecin ;
- Au près d'un infirmier ;
- Au près d'une sage-femme ;
- Au près d'un chirurgien-dentiste.

Retrouvez toutes les informations sur les lieux de vaccination Covid-19 sur www.sante.fr

Même vacciné, les gestes barrières restent nécessaires

Il n'est plus nécessaire de s'isoler en cas de test positif au Covid-19, en cas de contact avec une personne positive, ou dès l'apparition de symptômes. Cependant, comme pour toute maladie à infection respiratoire aiguë, il est fortement recommandé de **porter un masque, de se laver fréquemment les mains, d'éviter les contacts avec des personnes âgées ou fragiles, de favoriser le télétravail et d'informer les personnes avec qui l'on a été en contact lorsque l'on est déclaré positif au Covid-19.**

Les [gestes barrières](#) sont toujours à appliquer scrupuleusement même si l'on est vacciné.

Le port systématique du masque est supprimé mais il est fortement recommandé, notamment si la distanciation physique n'est pas possible.

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr